

# Enseignant(e) de clarinette

Offre n° 0038240710001662

Publiée le 10/07/2024



## Synthèse de l'offre

**Employeur :** MAIRIE DE MURE (LA)

Place de la liberté

38350 La Mure

**Lieu de travail :** La Mure

**Poste à pourvoir le :** 01/09/2024

**Date limite de candidature :** 10/08/2024

**Type d'emploi :** Emploi permanent - vacance d'emploi

**Motif de vacance du poste**

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Culture > Enseignement artistique

**Grade(s) recherché(s) :** Assistant d'enseignement artistique

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

**Métier(s) :** [Enseignant ou enseignante artistique](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste avec un temps non complet et quotité de temps de travail inférieure à 50%. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

**Temps de travail :** Temps non complet, 14h00 hebdomadaire

**Télétravail :** Non

**Management :** Non

**Rémunération indicative :** Rémunération réglementaire pour les titulaires, 13ème mois et rémunération brute mensuelle minimale de 1285,34€ pour les contractuels.

**Descriptif de l'emploi :**

L'école de Musique a pour mission l'organisation de plusieurs enseignements musicaux (enseignements instrumentaux, formation musicale, direction d'orchestre, éveil musical). S'ajoutent à cette mission des responsabilités administratives et financières.

Enseigner la clarinette. Développer la curiosité et l'engagement artistique, transmettre les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif de l'école de musique et d'enseignement.

Temps non complet : 14h/hebdo / 20h hebdo (12h clarinette et 2h ensemble clarinette)

**Missions / conditions d'exercice :**

Enseignement d'une discipline artistique :

- Communiquer techniquement des gestes artistiques (corps, instrument)
- Perfectionner et faire évoluer des qualités techniques d'exécution et d'interprétation
- Intégrer à son enseignement technique les conditions d'exercice d'une pratique artistique
- Appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes officiels
- S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études
- Coordonner ses programmes avec les autres enseignants et avec le projet d'établissement

Organisation et suivi des études des élèves :

- Repérer les évolutions des pratiques et les attentes en matière artistique et culturelle
- Identifier les différentes catégories de publics
- Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des élèves
- Repérer et favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves
- Développer un soutien psychologique des élèves
- Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs choix professionnels

Evaluation des élèves

- Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif
- Mettre en œuvre des indicateurs partagés de progression individuelle et collective
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des enseignements
- Organiser des modalités de contrôle des connaissances et des pratiques artistiques
- Participer à l'organisation et à la conduite de jury

Conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective

- Identifier les ressources du territoire de l'établissement
- Participer aux instances de l'établissement d'enseignement artistique
- Participer au développement d'une approche collective et à la coproduction du projet d'établissement
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires (rencontres, médiation artistique, expositions, actions de diffusion et de création)
- Proposer et négocier les modalités de mise en œuvre des projets en cohérence avec les orientations de l'établissement
- Identifier et développer des partenariats en lien avec les projets

Veille artistique et mise à niveau de sa pratique

- Se confronter aux différentes productions artistiques sur sa discipline
- Identifier et appliquer de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques
- Evaluer et perfectionner sa pratique artistique et pédagogique
- Effectuer des recherches dans sa spécialité pour faire évoluer ses qualités d'exécution technique et artistique
- Organiser et animer ses réseaux professionnels
- Développer des interventions artistiques et pédagogiques en dehors de l'établissement

**Profils recherchés :**

- Titulaire d'un DEM, DUMI, licence en musicologie ou équivalent
- Expérience artistique et /ou pédagogique affirmée, sur des esthétiques différentes
- Être en capacité d'adapter sa pédagogie en fonction des publics, de proposer et mettre en place des démarches éducatives innovantes dans le cadre du projet d'établissement
- Qualités de créativité, d'écoute et de sens du travail en équipe
- Sens du service public, grande disponibilité
- Maîtriser des outils techniques et technologiques musicaux

## Contact

**Contact :** 0476815060

**Informations complémentaires :**

Poste ouvert :

- Aux titulaires de la fonction publique
- Aux contractuels

Conditions d'exercice :

- Travail en salle de cours à l'école de musique
- Horaires de travail organisés principalement le soir
- Temps non complet
- Période de congés pendant les vacances scolaires

Candidature (CV + lettre de motivation) à adresser à Monsieur le Maire – Mairie de La Mure 1 place de la Liberté 38350 La Mure ou par e-mail : [elodie.jodar@mairiedelamure.fr](mailto:elodie.jodar@mairiedelamure.fr) ou [cindy.pra@mairiedelamure.fr](mailto:cindy.pra@mairiedelamure.fr) avant le 10 août 2024.

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.